

HTTPS://WWW.ADECCO-ONLINE.FR/AOL/#/LOGIN

# Vos relevés d'heures en ligne! Guide utilisateur ADECCO ON LINE

Pour tout problème de <u>connexion</u> Contactez-nous au : 04 27 18 23 53

Attention : Navigateurs internet supportés Microsoft Edge 11 Google Chrome 49 Apple Safari 10 Internet Explorer 11

## **Sommaire**

## L'essentiel

- Activer AOL
- Accepter les Conditions Générales d'Utilisation
- Naviguer sur AOL
- Saisie des Heures
- Saisie des heures sur une semaine à cheval sur deux mois
- Modifier un relevé d'heures validé
- Saisie des Jours Fériés
- Absences et Calculs Automatiques
- Accord RTT et Ajout de Rubriques
- Saisie des Barèmes

## Aller plus loin

- AOL version mobile
- Annexe : Rubriques Inversées
- Annexe : Renouveler mon mot de passe
- Annexe : Vider les caches du navigateur EDGE
- Annexe : Vider les caches du navigateur CHROME
- Annexe : Conversion Minutes / Centièmes
- Annexe : Désactiver le traducteur Google

## **Activer AOL**

- A partir du mail <u>no-reply@adecco.fr</u> vous signifiant votre accès à AOL, cliquer sur le lien pour accéder au service.
- Mon identifiant est automatiquement renseigné.
  Je choisis mon mot de passe et je le confirme.

Règles de saisie : entre 10 et 12 caractères contenant majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux :

~!@#\$€£%()^&\*\_[]{}/\|:;'<>,.?«



Attention: Le lien est valable 72 heures, audelà il faudra faire une nouvelle demande sur: https://www.adecco-online.fr/AOL/#/login

en cliquant sur :

J'ai oublié mon mot de passe



#### THE ADECCO GROUP

#### VOTRE COMPTE ADECCO ONLINE EST DISPONIBLE

#### Bienvenue PRENOM NOM.

Veuillez trouver ci-joint vos identifiants qui vous permettront d'accéder au service de validation des relevés d'heures Adecco Online.

Adresse mail de connexion : <u>prenom.nom@masociete.com</u> Identifiant de connexion : PNOM01

Vous pouvez dès à présent accéder à l'application et choisir votre mot de passe en cliquant sur le lien suivant (ou Copier/Coller le dans la barre d'adresse de votre navigateur) dans un délai de 72 heures après l'envoi de ce mail.

https://www.adecco-online.fr/AOL/findex.html#/login?email= prenom.nom@masociete.com &tempauth=478b8b7a-6a34-4085-9fa5-61bb2c5be9f7
Pour consulter les relevés d'heures, merci de cliquer sur le lien suivant (ou Copier/Coller le dans la barre d'adresse de votre navigateur):

https://www.adecco-online.fr/AOL//index.html#/login

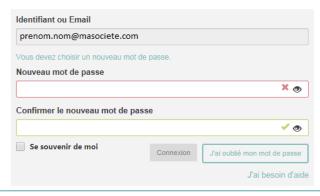
Une aide en ligne est disponible en cliquant ICI pour vous guider lors de votre première connexion et pour l'utilisation d'Adecco Online.

Cordialement.

L'équipe Adecco Online



#### Adecco Online - Validation des relevés d'heures



# Accepter les Conditions Générales d'Utilisation

Valider les conditions générales d'utilisation (CGU). Obligatoire pour accéder au service AOL.



Votre accès est désormais validé! Pour vos prochaines connexions cliquez sur le lien https://www.adecco-online.fr/AOL/#/login

## Conditions générales d'utilisation

Conditions Générales d'Utilisation du Service de transmission des relevés d'heures par voie électronique : "Adecco On Line"

#### Préambule:

L'accès au Service de validation et de transmission des relevés d'heures par voie électronique Adecco On Line (ci-après le « Service ») est subordonné à l'acceptation préalable par le Client des présentes conditions générales d'utilisation (ci-après, les "Conditions Générales").

Le Client comprend et reconnaît que l'utilisation effective du Service Adecco On Line implique l'acceptation par ce dernier et ce, sans réserve, des présentes Conditions Générales.

Adecco se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales, sans que l'exercice de cette faculté puisse être considéré comme constitutif d'un préjudice quel qu'il soit à l'égard du Client.

Toute modification devra être notifiée au Client au moins un (1) mois avant sa prise d'effet. A défaut, de réserves exprimées par le Client dans ce délai, toute modification sera réputée acquise et acceptée par ce dernier.

#### **Description du Service:**

Pour chacune des missions de travail temporaire, des relevés d'heures sont établis sur la base des informations figurant sur les contrats de mise à disposition conclus entre Adecco et le Client éventuellement modifiées par l'intérimaire, mais toujours soumis à la validation préalable du client. Ces relevés d'heures permettent par la suite à Adecco d'établir ses factures, qui sont adressées au Client.

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de fixer les conditions et modalités dans lesquelles sont validés et transmis par le Client, selon une voie électronique, les relevés d'heures du personnel intérimaire mis à sa disposition par Adecco.

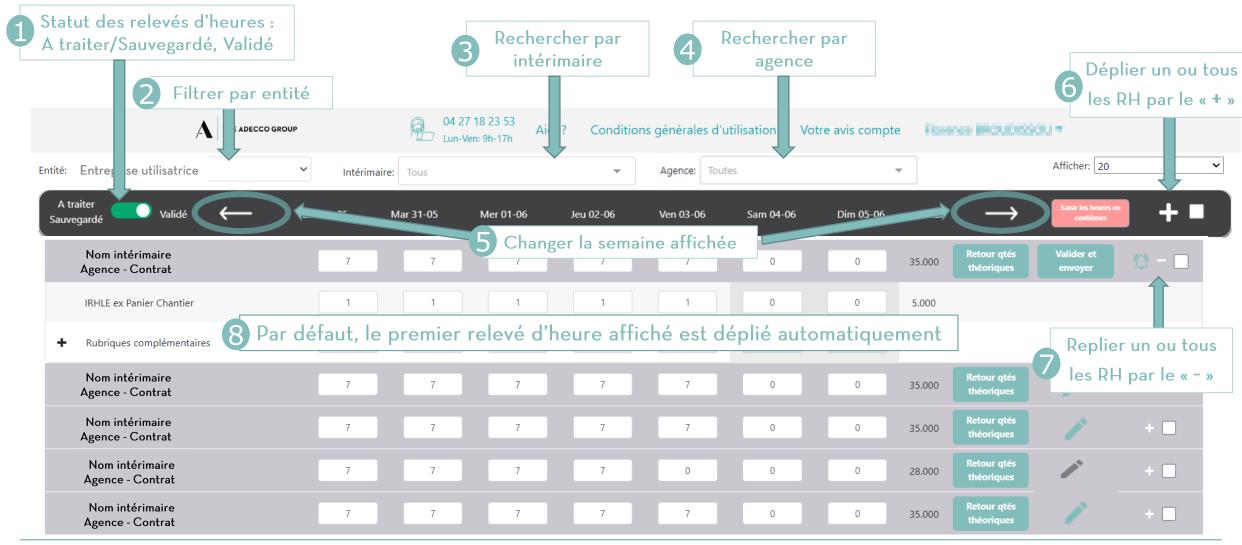
#### Droits et modalités d'accès au Service :

Annuler

ccepte les conditions générales

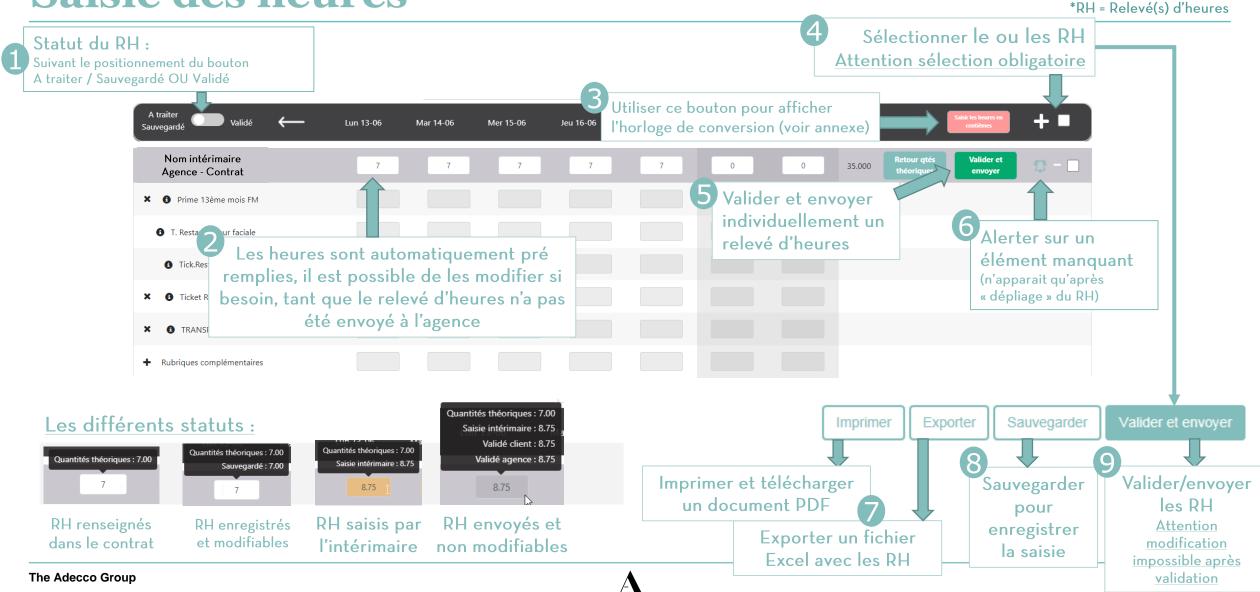


# Naviguer sur AOL



THE ADECCO GROUP

## Saisie des heures



THE ADECCO GROUP

# Saisie des heures sur une semaine à cheval sur deux mois

\*RH = Relevé(s) d'heures

Vos agences ont besoin d'avoir au plus vite, dès le lendemain de la fin du mois, les heures des intérimaires pour le mois précédent.

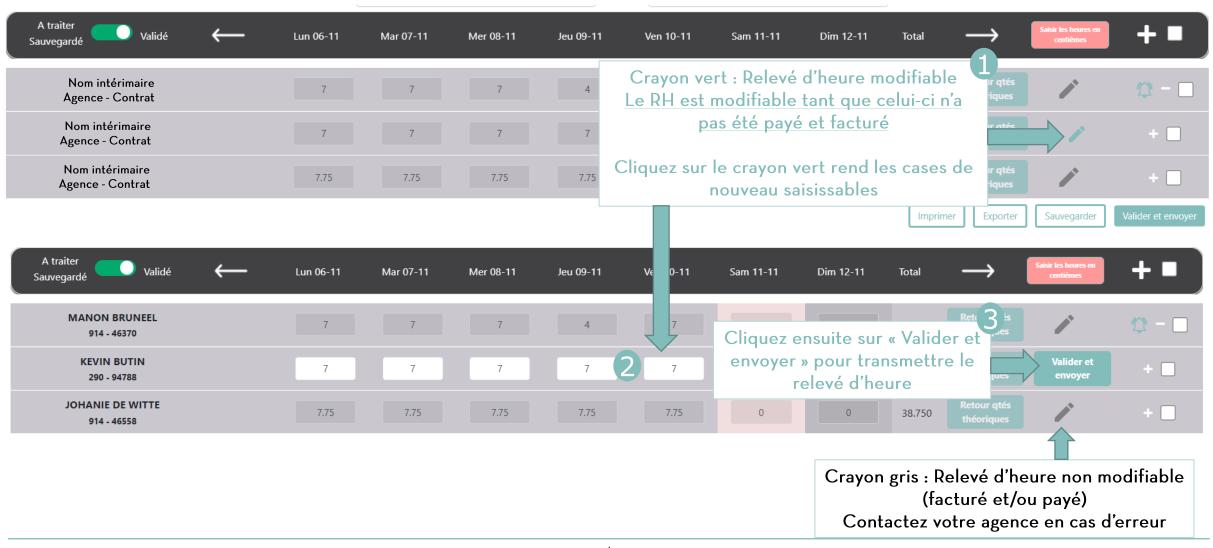
Les relevés d'heures s'affichant par semaine, lorsque qu'une semaine est à cheval sur deux mois, il y a alors 2 relevés d'heures :

- Un relevé d'heure pour la période jusqu'au dernier jour du mois
- Un relevé d'heure pour la période de début du mois suivant

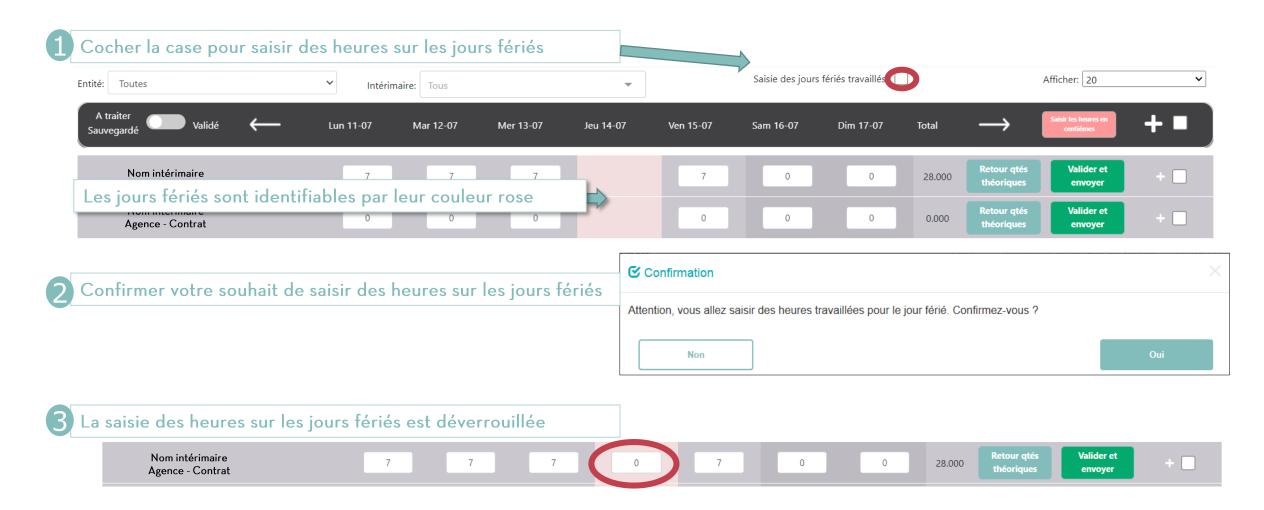


Dès le lendemain de la fin du mois, vous pouvez transmettre le RH correspondant sans avoir à attendre la fin de la semaine

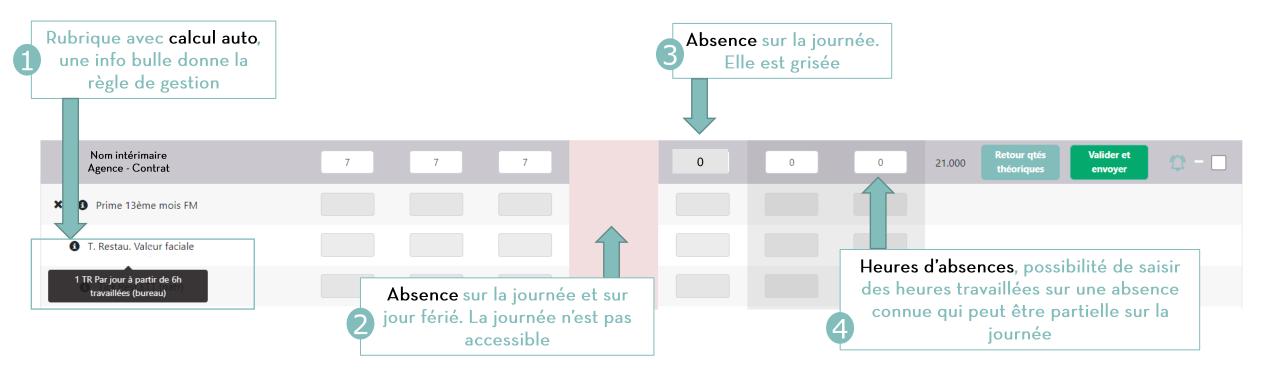
N'oubliez pas de transmettre la seconde partie de la semaine correspondant au début du mois dès la semaine suivante!



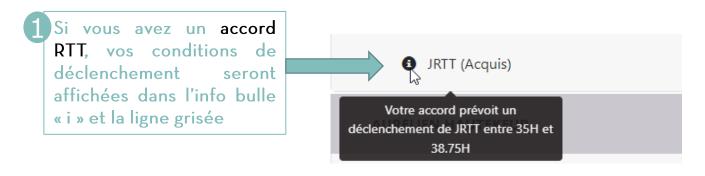
## Saisie des Jours Fériés



# Absences et Calculs automatiques



# Accord RTT et Ajout de Rubriques







## Saisie des Barèmes

Lorsqu'il existe un « barème » (généralement une indemnité kilométrique), vous pourrez saisir les zones et lieux de mission directement sur le relevé d'heure. Les informations du contrat seront saisies par défaut.



Attention, si des heures sont travaillées, et qu'aucun lieu de mission n'a été renseigné le même jour, vous obtiendrez le message cicontre



## **AOL** version mobile







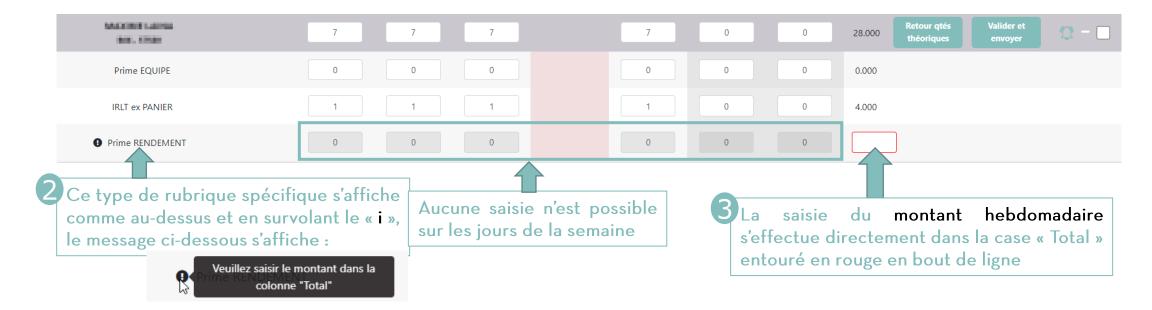


# Annexe: Rubriques Inversées

Dépendant du paramétrage de votre agence, il est possible, pour certaines rubriques spécifiques, d'avoir besoin de saisir un montant à la place d'une quantité habituelle.

Attention! Veuillez vérifier auprès de votre agence que ce paramétrage existe

Si un montant est saisi sur une rubrique au lieu d'une quantité attendue, votre relevé d'heure sera inutilisable par l'agence lors de son traitement



## Annexe: Renouveler mon mot de passe



### THE ADECCO GROUP

- 1 Depuis la page : https://www.adecco-online.fr/AOL/#/login
- Je clique sur J'ai oublié mon mot de passe
- Je saisis **l'adresse email de mon compte** puis je clique sur « Envoyer »

  <u>Un email est envoyé</u> contenant un **lien** pour renouveler votre mot de passe. **Je clique sur ce lien Attention :** Ce lien n'est valable que 72 heures.
- Mon identifiant est automatiquement renseigné.

  Je choisis mon mot de passe et je le confirme en cliquant sur « Connexion »

  <u>Règles de saisie</u>: entre 10 et 12 caractères contenant majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux : ~!@#\$€£%()^&\*\_[]{}/\|:;'<>,.?«
- Je peux maintenant me connecter avec le mot de passe choisi!



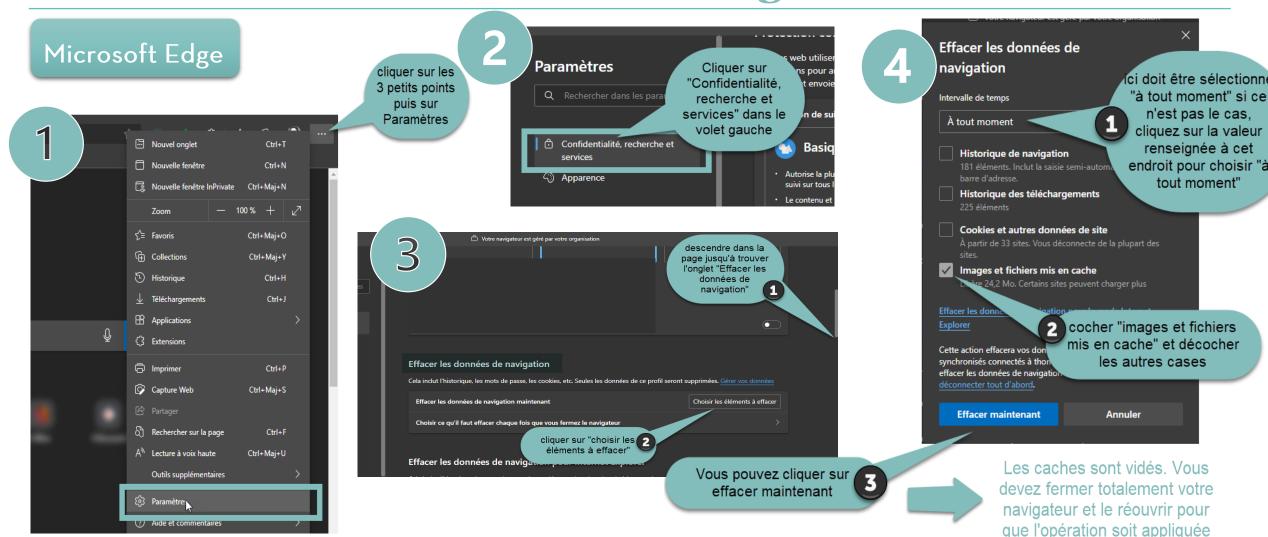




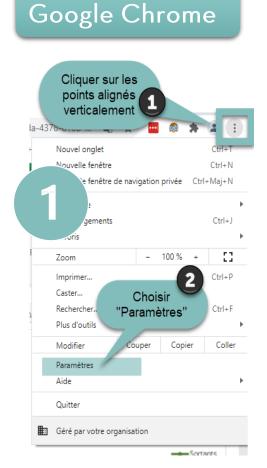
Adecco Online - Validation des relevés d'heures

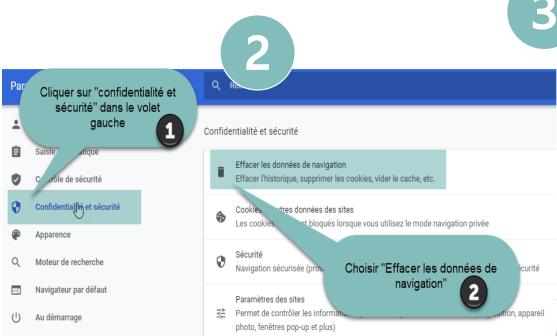
Identifiant ou Email		
prenom.nom@masociete.com	m	
Vous devez choisir un nouveau mo	ot de passe.	
Nouveau mot de passe		
		× 🁁
Confirmer le nouveau mot de p	oasse	4
		✓ ⊚
	Connexion	J'ai oublié mon mot de passe
		J'ai besoin d'aid

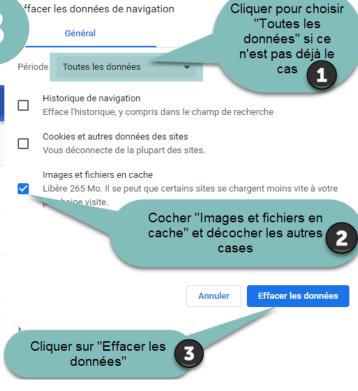
# Annexe: Vider les caches du navigateur EDGE



# Annexe: Vider les caches du navigateur CHROME







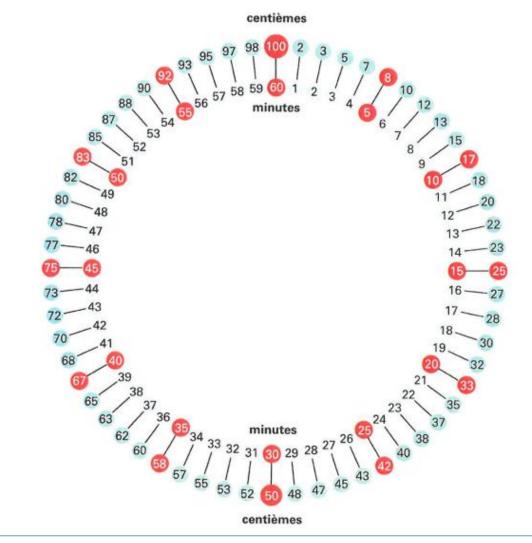


Les caches sont vidés. Vous devez fermer totalement votre navigateur et le réouvrir pour que l'opération soit appliquée

# Annexe : Conversion Minutes / Centièmes

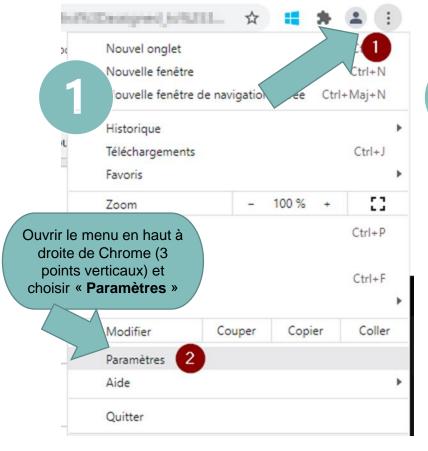
Pour établir la paie en fonction de la durée du travail, il est souvent indispensable de calculer la durée de travail non pas en minutes mais en centièmes (ce dernier mode de calcul est le seul connu par les logiciels). L'horloge ci-contre pratique cette conversion.

Utilisez le bouton Saisir les heures en centièmes sur les RH pour afficher l'horloge



# Annexe : Désactiver le traducteur Google











Pour tout problème de <u>connexion</u>, contactez-nous au : 04 27 18 23 53 Votre agence Adecco est disponible pour toute autre question

Attention : Navigateurs internet supportés Microsoft Edge 11 Google Chrome 49 Apple Safari 10 Internet Explorer 11